

# Grogne sur la réforme de l'insertion sociale et professionnelle

Mercredi 10 juillet 2013 à 14h42

*(Belga) Quelques centaines de travailleurs de l'insertion sociale et professionnelle ont manifesté mercredi devant le bâtiment du parlement wallon leur opposition à la réforme de leur secteur (EFT/OISP), que les élus devraient voter plus tard dans la journée.*

Les 157 "entreprises de formation par le travail" (EFT) et "organismes d'insertion socioprofessionnelle" (OISP) de Wallonie sont appelés à s'unifier en Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Mercredi, entre 150 (selon la police) et 300 manifestants (selon les organisateurs) ont critiqué la volonté du ministre de l'Emploi, André Antoine, de trop cadrer leur manière de fonctionner et, plus fondamentalement, d'ouvrir plus largement leurs formations à des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, alors que leur cible reste les peu qualifiés, les chômeurs de longue durée, les personnes subissant des assuétudes, etc.

L'interfédération sectorielle soupçonne le ministre de vouloir améliorer les statistiques de l'emploi en donnant aux associations la possibilité de travailler avec des personnes plus proches d'un emploi, au détriment des profils plus difficiles à insérer, selon son secrétaire fédéral Eric Mikolajczak. Il affirme aussi que la nouvelle clé de répartition du financement fera disparaître certains centres. Une délégation a été reçue au parlement wallon par les groupes politiques.

M. Antoine, pour sa part, récusé les reproches. Concernant les diplômés du secondaire supérieur sans autre qualification (CESS), dits "humanités générales", il note que c'est aujourd'hui la catégorie de chômeurs ayant le plus de difficulté à trouver du travail. Les associations gardent quoi qu'il arrive la faculté de décider librement des stagiaires qu'elles prennent, souligne-t-il.

Quant au financement, le secteur est un des seuls à avoir pu garder son indexation, a bénéficié d'une hausse de financement de 9 millions d'euros en quatre ans et d'une accélération de la liquidation des subventions, fait notamment valoir le ministre. Le décret prend en compte les différences de taux de chômage entre sous-régions et permet plus librement les transferts entre filières. Il accorde aussi 1,2 million d'euros pour la représentation sectorielle. (Belga)